
Le maraichage urbain à Ouagadougou (Burkina Faso) : une agriculture en manque de reconnaissance

Fanny Augis* , Amélie Robert*¹, and Jean-Louis Yengué*^{2,3}

¹Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES) – CNRS : UMR7324, Université François Rabelais - Tours – 33 allée Ferdinand de Lesseps BP 60449 37204 Tours cedex 3, France

²RURALITES – Université de Poitiers – France

³Cités, Territoires, Environnement et Sociétés – Université de Tours, Centre National de la Recherche Scientifique : UMR7324 – France

Résumé

Les pays africains font face à une urbanisation croissante. Elle s'accompagne du développement d'une agriculture urbaine et péri-urbaine participant à la sécurité alimentaire des villes. Cette agriculture est pratiquée dans tous les interstices de la ville, les jardins, les cours intérieures, les terrains publics vacants, les espaces verts, les balcons, sur les rives des cours d'eau. Dans le cadre d'un programme de recherche financé par le réseau des Maisons de Sciences Humaines en France, nous avons étudié le maraichage à Ouagadougou en interrogeant particulièrement ses retombées positives pour la ville. Nous y avons développé une approche globale et systémique en se fondant sur le concept de services écosystémiques. Nous avons réalisé des observations et des relevés de terrain sur deux sites de maraichage de la ville. Nous les avons complétés par des entretiens menés auprès de responsables publics et de Ouagalais rencontrés sur les sites. Nos recherches, présentées dans cette communication, montrent que, au-delà de la question alimentaire, le maraichage offre à la ville de nombreux bienfaits : elle participe à la qualité de vie, au bien-être des citoyens, par son rôle social et économique autant qu'environnemental. Elle devient un maillon indispensable dans le métabolisme urbain notamment par la valorisation des déchets urbains mais aussi d'épuration des eaux. Pourtant, le maraichage, et plus globalement l'agriculture urbaine reste illégal. Elle n'est pas considérée comme une activité urbaine par les décideurs et ne fait donc pas partie des choix possibles pour l'aménagement urbain. La raison est à chercher dans l'histoire : la ville moderne, héritage de la période coloniale, se doit d'être à l'opposé des pratiques précoloniales et donc de l'agriculture. Le projet urbain n'est dès lors pas compatible avec l'activité agricole fut-elle en parfaite adéquation avec les modes de vie. Utile mais désavouée, interdite mais omniprésente, le maraichage urbain est-il condamné à rester dans la clandestinité ?

Mots-Clés: Maraichage, Ouagadougou, agriculture urbaine, métabolisme urbain, services écosystémiques

*Intervenant